

Promouvoir la solidarité internationale ... ainsi que le bien-être des agents

Date : 27 mai 2019

Je lis sur le site www.ille-et-vilaine.fr que le Département vient de fêter les 10 ans du Congé Solidaire® : un dispositif dans lequel il s'est engagé en partenariat avec l'association Planète Urgence, « *afin de promouvoir la solidarité internationale, la diversité et les relations interculturelles ainsi que le bien-être des agents* ».



De fait, ce dispositif permet à chacun de joindre l'utile à l'agréable au cours de ses vacances. Et c'est tout à l'honneur des 100 agents qui sont partis ces 10 dernières années d'y avoir consacré jusqu'à 2 semaines de leurs congés annuels.

C'est aussi tout à l'honneur du Département de l'avoir favorisé.

Mais ne soyons pas trop naïfs !...

Les frais de mission sont constitués de frais d'hébergement, repas, transports locaux, assurance... mais aussi des frais d'ingénierie (avant, pendant et après la mission) auxquels il faut ajouter principalement le prix du billet d'avion.

Un agent non « sponsorisé » (sic) doit acquitter à Planète Urgence 1.850 euros par mission et par

ailleurs régler son billet d'avion ainsi qu'un certain nombre de dépenses associées (visas, vaccins...), le tout donnant lieu à déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Or, voici 10 ans que le Département d'Ille-et-Vilaine prend en charge la totalité des frais de ses agents y compris les billets d'avion via une subvention annuelle qu'il verse à l'association Planète Urgence, pour un montant cumulé qui atteint à ce jour plus de 300.000 euros (d'où son statut de "partenaire mécène").

Au Département, les Congés Solidaires® sont des congés qui ne coûtent rien aux agents.

Je déduis de tout cela que, dès lors que le Conseil départemental entend valoriser ses collaborateurs et se valoriser lui-même, il ne faudrait pas qu'il oublie de faire preuve simultanément d'une certaine reconnaissance à l'égard des contribuables... qui sont certainement bien loin d'imaginer qu'ils financent intégralement chaque année - à priori pour de bonnes causes - de l'ordre d'une dizaine de congés tous frais payés à hauteur d'environ 3.500 euros chacun par voie de subvention.